

A la fabrique de Batisean : 30 livres.
A la Vve David Courbin : 2 livres.
A Jean Baril : 30 solds,
A Morneau : 6 livres,
A Mon S. de la Pierre : 4 livres.
A Sr. de St Michel : 3 livres.
A Mon Sr. Des Gierracy : 3 livres.
A Madame Desruisseaux : 24 livres.
A Mon Sr. Babie : 2 livres.
A Madame Marchand : 22 solds.
A Mon Sr. Lemoyne, 20 solds.

Lesquels biens inventariés ont été laissés au dit Collet; à la charge par lui, de nourrir et entretenir les susdits Pierre et Marie-Jeanne Collet, ses enfants, tant sains que malades, jusqu'à ce qu'ils soient en âge de gagner leur vie ou qu'ils soient pourvus, et a les dits effets, promis de le tout représenter, quand requis sera, selon la forme et justice, et a déclaré ne savoir signer,

Mêmes signatures.

